

LES ACTIVITÉS APOSTOLIQUES DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION (Constitutions 10-18; Statuts 1-12)

*Par Lauro Palú, C.M.
Province de Rio*

LES CONSTITUTIONS (10-18) ET LES STATUTS (1-12)

Le dernier article du chapitre des Constitutions sur l'activité apostolique de la Congrégation présente la figure du Bon Samaritain (Lc 10, 30-37), dont s'inspirait saint Vincent, qui secourait les pauvres et les abandonnés avec des moyens efficaces. Animés par cet exemple, *"les Provinces et les Confrères eux-mêmes s'efforceront d'aider, selon leurs moyens, ceux qui sont rejetés de la société, les victimes des calamités et des injustices de tous genres et ceux qui sont touchés par les diverses formes de pauvreté morale de notre temps. Agissant pour eux et avec eux, Provinces et Confrères s'ingénieront à satisfaire les exigences de la justice sociale et de la charité évangélique"* (art. 18).

Il y a des choses que nous trouvons explicitement dans le texte de l'art. 18. Par exemple, on parle de la charité qui se soucie de toutes les souffrances, qui recherche les moyens efficaces et surtout la manière de travailler en faveur des Pauvres et avec eux, car ils sont les protagonistes (les premiers sujets d'action) de leur histoire, de leur évangélisation et de leur salut, comme l'a dit Paul VI dans l'encyclique *Populorum Progressio* (n. 15). Mais il y a d'autres aspects qui nous sont suggérés par la figure du Bon Samaritain et par les intentions que le Christ a eues quand il raconta cette parabole. Le Bon Samaritain est la réponse à la question posée par le docteur de la loi sur ce qu'il faut faire pour hériter la vie éternelle. Jésus lui répond qu'il doit observer la loi et les commandements. Le docteur les connaît par cœur: "Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit; et ton prochain comme toi-même". Jésus le loua: "Tu as répondu juste; fais cela et tu vivras". Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus: "Et qui est mon prochain?"

Dans sa réponse, Jésus ne dit pas qui est le prochain, mais montra quelqu'un qui s'est fait proche de l'homme, qui fut dépouillé de tout et blessé par les brigands, après que par le même chemin étaient déjà passés le prêtre et le lévite. Pour nous, qui serons jugés sur l'amour, ce qui importe fondamentalement n'est pas de savoir qui est notre prochain, mais de nous faire proches de ceux qui sont dans le besoin. Dans le jugement des nations, c'est la même chose: on se sauvera non pas pour avoir su que ce misérable-là était le Christ, mais pour l'avoir secouru dans sa souffrance, dans sa faim, sa maladie, sa solitude, son abandon. Ce qui peut nous condamner c'est de ne pas avoir donné notre aide à ces malheureux.

Peut-être le prêtre et le lévite avaient-ils hâte d'arriver au temple, pour "faire" la religion... À cause de cela, aux structures Jésus substitue les attitudes de service charitable, dans la ligne déjà proclamée par les Prophètes. Isaïe crie, au nom de Dieu: "Que m'importent vos innombrables sacrifices? dit Yahvé. Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des veaux. Le sang des taureaux et des boucs me répugne. Quand vous venez vous présenter devant moi, qui donc vous a invités à fouler mes parvis? (...) Quand vous étendez vos mains, je détourne les yeux. Vous avez beau multiplier vos prières, moi, je n'écoute pas. Vos mains sont pleines de sang, lavez-vous, purifiez-vous. Otez votre méchanceté de ma vue. Cessez de faire le mal! Apprenez à faire le bien, recherchez le droit, secourez l'opprimé, soyez justes pour l'orphelin, plaidez pour la veuve" (Is 1, 11-12, 15-17). "Est-ce là un jeûne qui me plaise le jour où l'homme se mortifie? Courber la tête comme un jonc, s'allonger sur le sac et la cendre? Est-ce là ce que tu appelles un jeûne, un jour agréable à Yahvé? Ne savez-vous pas quel est le jeûne qui me plaît? Oracle du Seigneur Yahvé: Rompre les chaînes injustes, délier les liens du joug; renvoyer libres les opprimés, briser tous les jougs; partager ton pain avec l'affamé, héberger les pauvres sans abri, vêtir celui que tu vois nu et ne pas te dérober devant celui qui est ta propre chair"(Is 58, 5-7).

On peut lire les mêmes invectives dans Michée (6, 6-8), Osée (6, 6), Zacharie (7, 5, 9-10). Il faut se laisser porter par l'ardeur et la véhémence du message social des Prophètes pour comprendre l'urgence de la charité, qui pressait saint Vincent de Paul: "La charité du Christ crucifié nous presse" (cf. 2 Cor, 5, 14). L'Ecclésiastique dit avec beaucoup de force: "Sacrifier un bien mal acquis c'est se moquer, les dons des méchants ne sont pas agréables. Le Très Haut n'agrée pas les offrandes des impies, ce n'est pas pour l'abondance des victimes qu'il pardonne les péchés. C'est immoler le fils en présence de son père que d'offrir un sacrifice avec les biens des pauvres. Une maigre nourriture c'est la vie des pauvres, les en priver c'est commettre un meurtre. C'est tuer son prochain que de lui ôter la subsistance, c'est répandre le sang que de priver le salarié de son dû" (Si 34, 18-22).

Voilà l'esprit qui doit informer notre activité apostolique. Notre tâche de Vincentiens est décrite dans les articles 10 et 11 des Constitutions: Nous sommes appelés à évangéliser les Pauvres. Avec toute l'Eglise, nous pouvons affirmer que la charge d'évangéliser est notre grâce et notre vocation propre et l'expression de notre identité la plus profonde (cf. EN, 14). Donc, ce qui rend plus forte notre vocation est justement cette insertion dans la mission de l'Eglise. L'Eglise a conscience de participer à la mission divine de Jésus-Christ. Le Christ se présente à nous avec son amour miséricordieux et compatissant, qui est la source de toute notre activité apostolique et nous incite à "rendre effectif l'Evangile" (SV. XII, 84). Voici la finalité de l'évangélisation: que tous, par la conversion et la célébration des sacrements, adhèrent "au Règne, c'est-à-dire au 'monde nouveau', au nouvel état de choses, à la nouvelle manière d'être et de vivre, de vivre ensemble, que l'Evangile inaugure" (EN, 23).

Selon la leçon définitive de EN, de Paul VI, "Évangéliser est tout d'abord témoigner, de façon simple et directe, du Dieu révélé par Jésus-Christ, dans l'Esprit Saint. Témoigner que dans son Fils il a aimé le monde; que dans son Verbe Incarné il a donné l'être à toute chose et a appelé les hommes à la vie éternelle" (EN, 26).

"Les paroles de Jésus dévoilent le secret de Dieu, son dessein et sa promesse, et changent par-là le cœur de l'homme et son destin. Mais il réalise également cette proclamation par d'innombrables signes qui font la stupeur des foules (...): malades guéris, eau changée en vin, pain multiplié, morts qui reviennent à la vie. Et entre tous, le signe auquel il donne une grande importance: les petits, les pauvres sont évangélisés, deviennent ses disciples, se réunissent «en son nom» dans la grande communauté de ceux qui croient en lui" (EN, 11 et 12). La libération pascale détruit, par la mort de Jésus, toute forme d'esclavage et crée tous les biens de la liberté par la résurrection. Il ne s'agit pas d'une libération "privée", elle a une dimension sociale et politique. Le Christ n'a pas voulu assumer une attitude temporelle-politique, il a résisté aux tentations du pouvoir politique, il n'a pas accepté quand on a voulu le faire roi, pour guider le peuple dans la lutte contre la domination hérodiennne ou romaine. Jésus a critiqué toute espèce de privilèges et d'inégalités, parce que Dieu est le même Père de tous. Il a convoqué les pauvres et les marginalisés à faire partie du Royaume. À cause de cela, toute libération historique authentique, tout effort en faveur de la justice, toute option pour les pauvres et les plus abandonnés se réfère toujours au Christ (cf. Segundo Galilea. Teologia da libertação. Ensaio de síntese. 2. ed. São Paulo, Paulinas, 1979; p. 57-60).

Pour authentifier sa mission, quand il a répondu aux questions du Baptiste, le Christ a montré ses œuvres, celles qui ont été prédites par Isaïe (61, 1-2): "Les aveugles voient et les boiteux marchent, les lépreux sont guéris et les sourds entendent, les morts ressuscitent", et il a ajouté: "Et **la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres**" (Mt 11, 2-6).

L'article 12 des Constitutions énumère les caractéristiques fondamentales des œuvres d'évangélisation réalisées par la Congrégation. Ce texte est totalement clair. Je vais donc faire ressortir seulement trois aspects: la préférence pour les pauvres, l'attention à la réalité et le potentiel évangéliste des pauvres.

1. Nous, Vincentiens, n'avons pas besoin de faire une option préférentielle pour les pauvres, parce que notre option pour les pauvres est encore plus forte. Saint Vincent a fait et nous a laissé comme héritage une **option fondamentale pour les pauvres**. Alors, notre option pour les pauvres est fondamentale, est radicale, c'est-à-dire, elle doit être à la racine, à la base de tout ce que nous faisons, de tout ce que nous choisissons, de toutes nos réalisations. Pour nous, il s'agit de voir les Pauvres, de les découvrir là où ils se trouvent ou se cachent, et d'aller vers eux. Pour Jésus, les Pauvres étaient les malades, les marginalisés, les discriminés à cause de leur race, de leur rang social, de leur religion, ceux qui étaient contraints à vivre séparés des autres, comme les lépreux, ceux qui étaient réduits à des objets de plaisir ou de condamnation, comme

les prostituées, les humiliés, les appauvris, ceux qui ont été "faits" pauvres par les envahisseurs ou les dominateurs du pays. Pour saint Vincent, ce furent les hommes et les femmes des champs, abandonnés par le clergé des villes et les religieux, les enfants tout spécialement les plus exposés, les jeunes filles victimes des soldats, les paysans ruinés par les troupes, les vieillards sans famille, les familles sans terre ou sans abri, les condamnés aux galères, les affamés, les blessés de guerre, les soldats, la noblesse elle-même quand elle devenait "pauvreté honteuse", tous ceux qui ont été "faits" pauvres par les diverses circonstances historiques contraires et malheureuses.

À Puebla, les évêques latino-américains ont dessiné le visage actuel du Christ souffrant (cf. 30-39). Dans cette description, il faut toujours souligner l'aspect de système, c'est-à-dire, que tous ces pauvres sont le fruit d'une situation de péché, mieux, de structures de péché, de mécanismes producteurs de pauvreté, d'exploitation internationale, d'une industrialisation incontrôlée et d'une urbanisation alarmante. Saint Vincent nous disait que nous **devons tourner la médaille** (cf. SV. XI, 32), afin de voir au-delà de ces visages.

À Saint Domingue (1992), les évêques latino-américains ont dit: "Nous devons élargir la liste des visages souffrants que nous avons signalés à Puebla, à tous ceux qui sont défigurés par la faim, terrorisés par la violence, vieillis par des conditions infra humaines de vie, angoissés à cause de la survie de leur famille. Le Seigneur nous demande de savoir découvrir son propre visage dans les visages souffrants de nos frères" (cf. 179 c).

Paul VI, dans EN, mentionna ces "peuples engagés, avec toute leur énergie, dans l'effort et le combat de dépassement de tout ce qui les condamne à rester en marge de la vie: famines, maladies chroniques, analphabétisme, paupérisme, injustices dans les rapports internationaux et spécialement dans les échanges commerciaux, situations de néo-colonialisme économique et culturel parfois aussi cruel que l'ancien colonialisme politique". Et le Pape ajouta: "L'Eglise a le devoir d'annoncer la libération de millions d'êtres humains, beaucoup d'entre eux étant ses propres enfants; le devoir d'aider cette libération à naître, de témoigner pour elle, de faire qu'elle soit totale. Cela n'est pas étranger à l'évangélisation" (30).

Aujourd'hui, il y a de nouvelles catégories de pauvres, fruits paradoxaux d'une civilisation technique avancée, et en faveur desquels Paul VI nous a dit, dans l'Assemblée Générale (AG) de 1974: "Vous continuez à être l'espérance des Pauvres" (*VINCENTIANA*, 1974/6, p. 463; *L'Osservatore Romano*, 19-9-1974). Pensons, par exemple, aux drogués, aux toxicomanes, aux immigrés, aux clandestins, aux victimes du SIDA, aux séquestrés, aux victimes du terrorisme, etc.

2. Une deuxième caractéristique de notre activité apostolique doit être **l'attention à la réalité**. Il y a un écho ou une concrétisation de ce point dans les articles 8 et 9 des Statuts de la Congrégation, qui nous demandent de promouvoir entre les Provinces des rencontres pour approfondir la connaissance de notre vocation et étudier

des méthodes pastorales qui répondent le plus efficacement aux situations concrètes et aux changements des choses et des personnes; que nous ayons des normes provinciales relatives à l'activité sociale; que nous déterminions des moyens concrets capables de hâter l'avènement de la justice sociale; et que nous offrions notre concours aux associations de défense des droits de l'homme et à celles qui prônent la justice et la paix. Evidemment, ces tâches sont très difficiles, à cause de la complexité des réalités auxquelles nous serons mêlés.

La théologie enseigne qu'il y a unité et continuité dans le projet de Dieu entre création et salut, c'est-à-dire, entre la tâche de construire le monde (l'histoire, la société) et le salut, à savoir entre l'effort de libération et les actions qui nous communiquent le salut. Paul VI nous l'a dit dans EN: "De la libération que l'évangélisation annonce et s'efforce de mettre en œuvre, il faut dire plutôt: - elle ne peut pas se cantonner dans la simple et restreinte dimension économique, politique, sociale ou culturelle, mais elle doit viser l'homme tout entier, dans toutes ses dimensions, jusque et y compris dans son ouverture vers l'absolu, même l'Absolu de Dieu - ; elle est donc rattachée à une certaine conception de l'homme, à une anthropologie qu'elle ne peut jamais sacrifier aux exigences d'une quelconque stratégie, d'une praxis ou d'une efficacité à court terme"(33).

3. Le potentiel évangéliste des Pauvres: Saint Vincent nous disait fréquemment que nous devons nous mettre à l'école des Pauvres. Une de nos caractéristiques doit être de nous laisser (de nous faire) évangéliser par les Pauvres.

Puebla parla très fortement du potentiel évangéliste des Pauvres. Saint Domingue le propose de nouveau, dans le contexte plus ample de la solidarité, même si les évêques n'ont pas fait ressortir dûment le rôle des Pauvres dans leur condition de **sujets** de l'évangélisation: "Evangéliser c'est faire ce qu'a fait Jésus-Christ, quand, dans la synagogue, il a montré qu'il était venu pour « évangéliser les Pauvres » (Lc 4, 18-19). "De riche il s'est fait pauvre pour vous, afin de vous enrichir par sa pauvreté" (2 Cor 8, 9). Le Christ nous donne le défi de rendre un témoignage authentique de la pauvreté évangélique dans notre style de vie et dans nos structures ecclésiales, comme lui-même l'a fait.

Telle est la base doctrinale qui nous engage dans une option évangélique et préférentielle pour les Pauvres, ferme et irrévocable, mais non exclusive ni excluante, affirmée si solennellement dans les Conférences de Medellín et Puebla. C'est à la lumière de cette option que nous inspirons, à l'exemple de Jésus, toute notre action évangéliste communautaire et personnelle (cf. SRS, 42; RM, 14; Jean-Paul II, Discours inaugural, 16). Avec le potentiel évangéliste des Pauvres (P, 1147), l'Eglise pauvre veut lancer l'évangélisation de nos communautés" (SD, 178 ab).

Dans ce contexte du chapitre sur l'activité apostolique de la Congrégation, nous devons voir nos œuvres, tout spécialement celles qui ont été décrites dans les articles 14 (missions populaires), 15 (formation du clergé et des laïcs), 16 (missions ad Gentes

et autres semblables) et 17 (aide aux Filles de la Charité et collaboration avec elles). Dans ce même contexte, il y a besoin d'insérer nos œuvres dans la pastorale des églises locales (art. 13). Et nous sommes particulièrement appelés à faire l'évaluation de nos paroisses selon les critères présentés dans l'art. 11 des Statuts.

Pour notre réflexion, pour notre rencontre avec les Pauvres, avec l'Évangéliste des Pauvres, voici une bonne question: Pour nous, comme pour saint Vincent, est-ce que les souffrances des Pauvres sont aussi notre poids et notre douleur? Comment évaluons-nous nos œuvres et notre travail pastoral, devant le tribunal des Pauvres?

QUELLES ACTIVITÉS ADOPTER?

Du temps de saint Vincent, la Congrégation a eu diverses fondations. Les historiens les présentent en trois groupes:

a) Les **fondations à but missionnaire** (Toul, Aiguillon, Richelieu, Troyes, Alet, Annecy, Crécy, Montmirail). b) Mais il y avait aussi **la préparation des ordinands** à Aiguillon, **les exercices aux ordinands et au clergé** à Richelieu (diocèse du Poitou), œuvre des ordinands et exercices au clergé à Troyes, un projet non-abouti de séminaire à Alet, et le premier séminaire, qui fonctionna à Annecy. c) **Les séminaires** sont le but principal des fondations de Cahors, Marseille, Saint-Méen, Tréguier, Agen, Périgueux, Montauban, Agde, Meaux, Montpellier et Narbonne. (Luigi Mezzadri et José-María Román. Histoire de la Congrégation de la Mission. Tome I. Paris, Desclée de Brouwer, 1994; p. 68-69 (trad. de Jules Vilbas).

Il n'y a pas identité absolue entre les œuvres de la Congrégation de la Mission au temps de saint Vincent et aujourd'hui. Quelquefois nous critiquons une œuvre en disant qu'elle n'est pas vincentienne. La critique la plus fréquente se réfère aux paroisses, mais aussi aux écoles. On critique aussi le besoin de céder plusieurs Confrères de la Province pour l'office de Directeur Provincial des Filles de la Charité.

Quels sont les critères pour juger du caractère vincentien d'une œuvre apostolique? Cherchons-les dans l'article 13 des Constitutions et dans les Statuts correspondants.

Voici l'art. 13 des Constitutions: *"Fidèles à l'esprit et à l'exemple de saint Vincent, les Provinces décideront par elles-mêmes des formes d'apostolat qu'elles doivent adopter de façon à assurer l'insertion de leur activité apostolique dans l'action pastorale de l'Eglise locale, selon les directives et les enseignements émanant du Saint-Siège, des Conférences épiscopales et des Evêques diocésains"*.

1. Les Provinces décideront par elles-mêmes des formes d'apostolat qu'elles doivent adopter. Les Provinces, et pas la Congrégation. Alors, plus que dans les Constitutions, on trouvera la liste des œuvres et sa justification dans les Normes

Provinciales (NP). Les NP doivent être élaborées pendant une Assemblée Provinciale (AP) et approuvées par le Supérieur Général avec le consentement de son Conseil, selon les articles 143, 1^o; 107, 12^o des Constitutions et le Statut 93.

Nous savons ce que sont les AP et comment on fait la révision des œuvres dans les Provinces, surtout pendant une AP. On n'est pas toujours très objectif dans les appréciations de "nos" œuvres et de celles des autres Confrères. Comme conséquence, il y a des Normes qui reflètent les luttes idéologiques qu'on a eues durant la AP. Dans le Conseil Général, les NP sont confrontées avec les Constitutions et Statuts de la Congrégation, ayant aussi présentes à l'esprit les déterminations du Droit Canonique, les autres documents de l'Eglise, etc., comme le dit l'article 13, que nous sommes en train d'analyser.

2. Les Provinces doivent décider des formes d'apostolat qu'elles auront, **fidèles à l'esprit et à l'exemple de saint Vincent**. C'est là notre première fidélité: aux racines, à la tradition de la Congrégation, mais pareillement au dynamisme de l'esprit vincentien, au charisme vincentien, qui est une grâce donnée à l'Eglise dans la personne de saint Vincent et dans ses fondations.

En saint Vincent nous trouvons **l'exemple**, les œuvres qu'il a entreprises et dans lesquelles il a engagé beaucoup d'autres agents de pastorale, du clergé et du laïc. Et nous trouvons aussi **l'esprit de saint Vincent**, qui l'anima ou le poussa à accepter d'autres œuvres apparemment contraires à ce qu'il avait dit, à ses exigences. Par exemple, saint Vincent nous voulait missionnaires et non figés dans les paroisses. Mais il parle aussi avec beaucoup de tranquillité des paroisses qu'il avait acceptées. Avec quel critère, avec quelle intention, saint Vincent acceptait-il une paroisse?

Dans certaines Provinces, l'acceptation des paroisses a suivi l'abandon des Séminaires, pour donner du travail aux Confrères qu'on avait retirés (ou que les Evêques avaient dispensés) des Séminaires. Il n'y a pas eu un processus de réflexion, le choix des zones plus pauvres, une préparation des Confrères pour les nouveaux ministères, une intégration dans la pastorale des Diocèses, etc. On commença à faire le curé comme on faisait le professeur... avec les connaissances qu'on avait... ou que l'on n'avait pas.

La solution ne consistera pas dans l'abandon des paroisses que nous avons maintenant. Mais dans la révision des paroisses et des autres œuvres que nous avons.

Nous avons déjà reconnu que les temps courent rapidement et qu'il y a des changements qui s'imposent malgré nous. Ce ne doit donc pas être motif d'admiration ou de scandale, si les critères présentés dans les Constitutions et Statuts ne suffisent plus ou sont incomplets et peu clairs pour nous .

Après l'élaboration des Constitutions, on a eu la AG de 1986, qui nous donna les **Lignes d'Action 1986-1992** , celle de 1992, qui nous donna, dans la **Lettre aux**

Confrères, les engagements au sujet de la Nouvelle Evangélisation, des Hommes Nouveaux et des Communautés Rénovées; et celle de 1998, qui nous donna le document: **Avec la Famille Vincentienne, nous affrontons les défis de la Mission à l'entrée du Nouveau Millénaire**. On a eu, en plus, de 1980 à nos jours, la Rencontre des Visiteurs à Bogotá (1983), dans laquelle ont été étudiées particulièrement les missions populaires et la formation de Clergé, et la Rencontre des Visiteurs à Rio de Janeiro (1989), où on a fait une révision des Lignes d'Action 1986-1992 et préparé des propositions pour le Supérieur Général et son Conseil, en vue de l'animation des Provinces. Enfin, le Conseil Général a écrit le document annuel de réflexion de 1988 sur l'animation des Laïcs dans leur formation. Pendant la Rencontre des Visiteurs à Salamanque (1996), le Supérieur Général, P. Robert P. Maloney, présenta des critères pour évaluer le caractère missionnaire d'une paroisse. Dans tous ces documents on trouve toute une liste de critères qui peuvent nous guider dans le processus visant à réviser les œuvres, les planifier ou les redimensionner, si nous voulons vraiment être "fidèles à l'esprit et à l'exemple de saint Vincent".

3. L'art. 13 des Constitutions présente une troisième exigence: celle d'**insérer nos activités apostoliques dans l'action pastorale de l'Eglise locale**. La première raison en est que nous sommes **envoyés** en mission: le champ pastoral n'est pas à nous; nous n'en sommes pas les propriétaires. Une deuxième raison est notre manque de préparation: il nous faut apprendre des autres. Une troisième raison, le besoin de faire une œuvre d'Eglise, pas une œuvre à nous, surtout pas une œuvre à moi.

4. Nous devons travailler **selon les directives et les enseignements émanant du Saint-Siège, des Conférences Episcopales et des Evêques diocésains**. Cela nous aidera doublement: en premier lieu à éviter les problèmes créés par certains évêques qui ont des opinions très propres, très particulières, qu'ils veulent imposer à tous les prêtres, diocésains ou religieux qui travaillent dans leur diocèse. L'orientation de toute une Conférence Episcopale est généralement très valable et inspiratrice. Pensons, par exemple, à celles de Medellín (1968), Puebla (1979) et Saint Domingue (1992). En deuxième lieu, cela nous aidera à bien comprendre et à mieux vivre l'exemption à l'égard des évêques. Il y a des Confrères qui n'obéissent pas aux Visiteurs et aux orientations de la Province ou de la Congrégation, parce qu'ils disent qu'ils doivent être intégrés dans la pastorale des diocèses. Mais ils n'obéissent non plus aux évêques et à leurs orientations, parce qu'ils disent qu'il faut suivre les normes et les orientations de la Congrégation. C'est comme cela qu'ils font pour la retraite annuelle...

5. Enfin, les **destinataires de notre travail apostolique**, selon l'art. 18 des Constitutions, sont **les rejetés de la société** (aujourd'hui nous devons dire **les exclus** au niveau personnel ou à l'échelle sociale et mondiale), **les victimes des calamités** (et quelquefois des personnes qui viennent les aider pour en profiter...), **les victimes des injustices, les personnes touchées par les diverses formes de pauvreté morale**.

6. Le Statut 2 ajoute quelques éléments importants pour cette énumération de critères ou d'orientations. Il signale que: "*dans le monde d'aujourd'hui, l'athéisme et le*

matérialisme remettent en cause profondément la foi et les méthodes traditionnelles d'évangélisation. Aussi les Confrères se consacreront avec zèle à **l'étude des causes responsables de cette situation**, reconnaissant que de telles circonstances réclament d'eux **un témoignage d'une foi personnelle plus solide au Dieu vivant** et l'exploration de **voies nouvelles** pour mener à bien leur vocation d'évangélisation".

J'ai souligné quatre points dans cet article 2 qui nous aideront à faire mieux notre travail apostolique, si nous nous y appliquons... Dans le contexte de ces réflexions, on doit mettre ici, dans la recherche de **voies nouvelles**, l'appel du Pape pour une nouvelle évangélisation. Il a dit en passant et on a répété mille et mille fois comme la chose la plus profonde qu'il aurait dite, que l'évangélisation doit être nouvelle dans son ardeur, dans ses méthodes, dans son expression .

Or, il y a, heureusement, d'autres choses dans lesquelles on peut chercher une rénovation qui réussisse vraiment à évangéliser le monde d'aujourd'hui, dans ses différents aspects. Le Supérieur Général, par exemple, a dit, dans son article sur la Nouvelle Evangélisation: "La nouvelle évangélisation porte le missionnaire à une nouvelle manière d'être. Son ministère se caractérise par l'effort de construire des communautés, par l'active participation de tous, par la distribution des fonctions, par l'émergence de nouveaux ministères et charismes, par la solidarité avec les opprimés". En note au pied de la page, le Père Maloney mentionne la source où il a puisé quelques unes de ces idées, le livre de Leonardo Boff, Nova Evangelização. Perspectiva dos Oprimidos (Petrópolis, Vozes, 1990), p. 122-126. Et il ajoute: "Dans ce texte très intéressant, l'auteur mentionne encore d'autres **contenus** dans la nouvelle évangélisation: un nouveau type de spiritualité, une nouvelle relation de l'Eglise avec le monde. Par rapport à la **méthode**, l'auteur focalise spécialement les Pauvres comme **sujets** de l'évangélisation".

LES MISSIONS ET LA MISSION

Nous sommes la Congrégation de la Mission, non une congrégation des missions. Ce qui nous caractérise n'est pas que dans quelques pays on prêche (ou puisse encore prêcher) **des missions**, mais que nous avons **une mission d'évangélisateurs**. Notre Mission est définie dans l'art. 1 des Constitutions. Voici l'art. 14 des Constitutions, qui se réfère aux **missions populaires**: "*Les missions populaires, si chères au cœur de saint Vincent, sont à recommander avec insistance. C'est pourquoi nous entreprendrons l'œuvre des missions en l'adaptant aux situations et circonstances locales, examinant toutes les possibilités de lui imprimer un nouvel élan, soit pour ranimer et constituer une véritable communauté chrétienne, soit pour éveiller la foi dans l'âme des non-croyants*".

Au sujet des missions populaires, on doit se poser plusieurs questions: Qu'est-ce que sont les missions dites populaires? Quelle est leur finalité? Quels sont leurs types ou leurs modalités? Quelle est leur méthodologie? Quelle est leur durée? Quel est leur contenu? Quels sont leurs agents?

Voici l'art. 16 des Constitutions, qui se réfère à la Mission "ad Gentes": *Parmi les œuvres apostoliques de la Congrégation, les missions, soit qu'elles concernent la Mission "ad Gentes" ou qu'elles s'adressent à des peuples en situation analogue du point de vue de l'évangélisation, occupent une place éminente. Dans l'établissement de nouvelles communautés ecclésiales, les missionnaires accorderont une attention empressée aux "semences du Verbe" que pourraient renfermer la culture et le sentiment religieux des peuples.* (cf. EN, 53)

On doit également se poser plusieurs questions au sujet de la mission "ad Gentes": Quels sont les pays de mission? Jusqu'à quand un pays est considéré pays de mission? Quand est-ce qu'un pays passe à être de nouveau un pays de mission? Pourquoi le scandale, quand Henri Godin et Yvan Daniel ont publié le livre *France, pays de mission?* (Lyon-Paris, 1943)? Qu'est-ce que signifie aujourd'hui l'expression "ad Gentes"? Où sont-ils les païens d'aujourd'hui?

Quelles sont les "situations analogues" dont parle l'art. 16 des Constitutions? Quelles sont nos Provinces en pays de mission? Lesquelles parmi nos missions peuvent être considérées "ad Gentes"? L'Erythrée et l'Ethiopie sont-elles des missions "ad Gentes"?

Dans l'Encyclique *Redemptoris Missio*, Jean-Paul II écrit sur les "mondes nouveaux", les "phénomènes sociaux nouveaux", les "aires culturelles ou aréopages modernes" où nous devons aller prêcher l'Evangile (n. 37 et 38). Où est-ce que l'Eglise doit aller prêcher l'Evangile aujourd'hui? Et avec quels moyens?

Pour les missions dites populaires, en général de courte durée, nous avons les propositions suggérées par les Visiteurs au Supérieur Général et à son Conseil, à la conclusion de la Rencontre de Bogotá, en 1983 (*VINCENTIANA*, 1983, 2, p. 183-193). On y trouve les **bases de la mission**, la description de **la mission populaire**, le **contenu**, **l'organisation et la dynamique de la mission**, ceux qui doivent participer comme **missionnaires**, la **formation des missionnaires** et enfin **l'évaluation de la mission**. Beaucoup de ces suggestions ont été reprises par le Supérieur Général, le Père Richard Mc Cullen, dans sa lettre du 24 avril 1983. Il parle en premier lieu de **la vocation missionnaire de la Congrégation**, ensuite il examine **les données statistiques de l'activité apostolique** de la Congrégation et pose beaucoup de **questions** pour savoir pourquoi il y a peu de missionnaires et peu de missions actuellement; après, il décrit **quelques caractéristiques de nos missions et leur contenu** (*VINCENTIANA*, 1983, 2, p. 209-217; texte seulement en anglais).

Le plus difficile, dans la Congrégation, actuellement, c'est de savoir combien de missionnaires travaillent aux missions. Dans les statistiques que j'ai consultées, il y a des Provinces essentiellement missionnaires, comme Madagascar, Mozambique et Congo, qui n'ont indiqué l'existence d'aucun missionnaire... Selon la statistique des ministères de 1997, dans toute la Congrégation il y aurait seulement 128 prêtres et 1

frère qui travailleraient dans les missions... Du total de 3 552 membres incorporés de la Congrégation, cela signifiait 4%. Si nous y ajoutons 178 confrères des paroisses qui sont considérées comme des secteurs missionnaires, on arrive à 9,6%. Aux paroisses il y a 883 Prêtres, 1 Diacre permanent et 19 Frères, un total de 28,5% des membres incorporés de la Congrégation

Pour connaître réellement les divers secteurs de notre activité apostolique, on doit compter tous ceux qui travaillent dans les missions courtes, dans les missions de trois ans ou plus, dans les missions "ad Gentes", dans les paroisses dites missionnaires, et combien de Confrères destinés aux paroisses, collèges et séminaires ou à l'administration, se dédient aussi à prêcher des missions de courte durée, pendant les vacances, la semaine sainte, la neuvaine de Noël, etc.

LES PAROISSES MISSIONNAIRES

Les paroisses sont les œuvres les plus nombreuses de la Congrégation dans le monde entier, dans presque toutes les Provinces. Le thème des paroisses doit être étudié en commun avec celui des missions.

Il y a les missions populaires courtes, de quelques jours ou quelques semaines. Il y a les missions plus longues, d'un an, de trois ans, de cinq ans. Ce qui distinguerait les missions ce serait le caractère transitoire et l'envoi: quand on finit la mission, on s'en va. Mais on parle souvent de paroisses missionnaires. Cela ne désigne pas seulement les paroisses de pays de mission ou des Provinces ou Vice-Provinces missionnaires. Cela indique surtout une manière de «faire» la paroisse, c'est-à-dire, d'organiser les services d'une paroisse, le «choix» des personnes avec lesquelles on travaille, la méthodologie pastorale.

On dit fréquemment que les paroisses ne sont pas une œuvre vincentienne. Saint Vincent parla très fortement contre les paroisses des villes où il y avait beaucoup de clergé et de religieux, tandis qu'aux champs les gens n'avaient aucune assistance religieuse. Mais saint Vincent parlait aussi avec beaucoup de tranquillité des paroisses qu'il avait acceptées et auxquelles il avait envoyé les missionnaires. On sait qu'aujourd'hui les périphéries de beaucoup de villes équivalent à ce qu'on avait "dans les champs" au temps de saint Vincent. L'important c'est de **travailler dans la paroisse en vincentiens**, de faire **une paroisse vincentienne, c'est-à-dire missionnaire**. Voici brièvement **quelques éléments qui peuvent caractériser une paroisse missionnaire**:

- L'effort d'aller aux Pauvres, sans rester à l'église à attendre les personnes; l'effort d'aller aux plus éloignés, à ceux qui ne viennent pas à la paroisse, qui ne connaissent pas la paroisse. En beaucoup de Provinces, les habitants des périphéries des grandes villes se sont transférés de leurs villages, "des champs", et ont été arrachés à leurs réalités sociales, culturelles, politiques, économiques et religieuses, quand ils ont abandonné leur région. L'exode rural est provoqué par la peur des guérilleros dans

certains pays, ou par l'attraction qui exerce la grande ville, avec l'espérance d'un travail rémunéré ou de l'argent facile.

- Une paroisse missionnaire aide tous ceux qui viennent dans les églises, dans les chapelles, et, en même temps, se consacre à former de nouvelles communautés chrétiennes dans tous les quartiers, spécialement dans les périphéries plus pauvres, à découvrir et à former les leaders laïques, qui peuvent exercer les ministères nécessaires aux communautés chrétiennes.

- Une paroisse missionnaire se caractérise par le contenu de la prédication: c'est toujours un message de libération, avec la dénonciation des injustices et l'annonce du projet de Dieu, que nous devons réaliser comme communautés, en Jésus-Christ et par son Esprit.

- Dans une paroisse missionnaire les sacrements sont des célébrations de la foi et des engagements des fidèles en vue du service des Pauvres, dans l'amour de Jésus-Christ.

Avec ces considérations, on va évidemment au-delà de ce qu'il y a dans les Statuts de la Congrégation. Voici l'art. 10 des Statuts: *§ 1. Les paroisses figurent au nombre des activités apostoliques de la Congrégation, pourvu que l'apostolat que les Confrères y exercent soit en harmonie avec la fin et la nature de notre Institut et que le nombre réduit des prêtres desservants exige cet engagement. § 2. Ces paroisses de la Congrégation doivent être réellement constituées, pour une bonne part, de pauvres, ou rattachées à des séminaires où nos Confrères assurent la formation pastorale.*

Il y a des considérations qui s'imposent:

- Il faut faire la révision de toutes les paroisses de la Congrégation.

- Il faut avoir toujours des contrats avec les évêques, dans lesquels on fixe les objectifs missionnaires de la présence de la Congrégation dans tel ou tel territoire, avec la date pour finir notre service dans telle paroisse. Sans ces éléments, il est pratiquement impossible de faire une évaluation réelle du service et de l'œuvre dans son ensemble.

- Il faut choisir les lieux prioritaires pour un vincentien (de préférence là où les autres ne veulent pas aller) et aller vers les plus abandonnés, les plus éloignés.

- Il faut nous préparer pour le travail dans les paroisses, comme on se préparait pour l'enseignement dans les Séminaires.

- Il faut participer avec les autres membres du presbytérium diocésain aux projets, aux évaluations, dans une pastorale vraiment organique.

LE CLERGÉ, LES LAÏCS, LES FILLES DE LA CHARITÉ

On parle de **formation des clercs et d'aide aux prêtres**. La distinction est valable et bonne, parce que très souvent on n'est plus appelé à travailler dans les séminaires, pour beaucoup de raisons, tandis qu'on peut toujours aider le clergé. La Congrégation dirige à présent très peu de séminaires, seulement dans quelques pays: Colombie, Pologne, Etats-Unis, etc. On a eu jusqu'au Concile du Vatican II beaucoup de séminaires au Brésil (Province de Rio de Janeiro), en Equateur, aux Etats-Unis (Provinces de St. Louis, Philadelphie et Los Angeles), en France, en Italie, etc.

Dans les AG de 1980, 1986 et 1992, on a indiqué seulement des choses peu significatives, comme formes de service au clergé. En 1980, c'est comme dit l'art. 15: une aide spirituelle pour la formation continue, pour le soutien de leur zèle pastoral, pour le service des Pauvres. En 1986, dans la description de la situation, dans le chapitre de l'évangélisation des Pauvres, on constate comme point positif "les efforts renouvelés pour continuer, dans les séminaires et au dehors, une aide plus efficace à la formation du clergé ou à l'accueil et à la direction spirituelle des prêtres dans un esprit fraternel" (Lignes d'Action, n. 5). On constate aussi comme point négatif "peu d'intérêt pour inventer de nouvelles formes de service du clergé" (ib., n. 6). Comme ligne d'action, à ce sujet-là, on a, au n. 11, 2^o: "la formation initiale et permanente du clergé, de même que l'accueil, auront une place privilégiée parmi les préoccupations des Provinces, selon leurs possibilités. Au cours des six prochaines années, les Provinces s'efforceront de mettre en place des moyens plus adaptés afin que le ministère pour le clergé, considéré par saint Vincent «comme égal» à celui des Missions populaires, puisse trouver un nouvel élan (RC XI, 12)". Dans l' AG de 1992, on a dit très peu de choses à ce sujet-là: "Nous privilégierons dans notre propre formation, comme dans celle du clergé et des laïcs, une attitude de dialogue et de collaboration avec les hommes de notre temps, à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise, de manière à favoriser avec créativité la solidarité au bénéfice des Pauvres, assoiffés de libération et de bonheur" (Nouvelle Evangélisation, engagement n. 3).

Dans le document final de l' AG de 1998, nous n'avons pas traité de la formation du clergé diocésain. Le Supérieur Général, dans sa présentation de l'état de la Congrégation, a dit que notre présence dans la formation du clergé diocésain a augmenté au cours des six dernières années et que quelques-unes des nouvelles missions ont justement cet objectif. La Congrégation dirige des séminaires en Italie, Irlande, Pologne, au Mozambique, en Australie, au Brésil et surtout en Colombie. Nous collaborons avec d'autres dans la formation du clergé diocésain aux États-Unis, aux Îles Fidji, au Nigeria, en Pologne, Biélorussie, France, au Mozambique, aux Philippines et en d'autres pays. Quelques Confrères enseignent dans des universités où étudient des séminaristes et des prêtres diocésains, aux États-Unis et au Brésil.

Dans le document final de la AG de 1998, il y a des références à la formation des laïcs, dans divers engagements : premier (collaborer avec d'autres membres de la Famille Vincentienne), deuxième (répondre ensemble aux cris des Pauvres), quatrième

(les missions internationales), cinquième (nouveaux moyens de communication) et tout particulièrement au troisième (collaborer dans la formation).

Dans le document du Conseil Général: 'Les Visiteurs au service de la Mission' du 25 janvier 1990, il y avait beaucoup de questions pour la réflexion des Confrères dans les Communautés. Trois se référaient à la formation du clergé. (*VINCENTIANA*, 1990, 1, p. 21; questions f, g, h)

Dans la Rencontre de Bogotá, convoquée exprès pour étudier les missions populaires et la formation du clergé et des laïcs, les Visiteurs avaient suggéré maintes choses pratiques sur l'aide au clergé et aux laïcs (*VINCENTIANA*, 1983, 2, p. 189-193), dont le Supérieur Général utilisa quelques-unes dans sa lettre aux Confrères (ib., p. 213-216).

En relation de travail avec les **Filles de la Charité** l'article 17 des Constitutions de la C.M. dit: « *La Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité ayant recueilli un héritage commun, les Confrères viendront volontiers en aide à ces dernières lorsqu'elles en feront la demande, surtout pour les exercices de la retraite et la direction spirituelle et ils leur apporteront aussi une collaboration fraternelle et constante dans les œuvres entreprises de concert.* »

Les Fondateurs de la Compagnie des Filles de la Charité ont été ceux qui ont insisté sur cette collaboration et cette aide. Et il en a été ainsi pendant trois siècles et demi et incontestablement cela a porté des fruits. Une telle collaboration doit se poursuivre.

Un grand nombre de missionnaires exercent certains ministères auprès des Filles de la Charité : les directeurs provinciaux qui se consacrent quasi exclusivement à ce service, les missionnaires qui animent les retraites annuelles ou mensuelles, ceux qui, d'une manière ou d'une autre, collaborent à la formation, à la pastorale des jeunes et à la pastorale des vocations, les directeurs spirituels, les aumôniers et les confesseurs etc.... Bien souvent nous ne pouvons pas répondre à tout ce qu'elles demandent et souhaiteraient.

Les Filles de la Charité continuent de penser que les missionnaires sont ceux qui sont les plus aptes à les aider à répondre fidèlement à leur vocation (cf. FdIC C.2. 13. S.23). Pour que notre collaboration soit plus efficace et réponde davantage à ce qu'elles demandent et attendent de la Congrégation de la Mission, il est nécessaire que nous ayons une connaissance de la spiritualité vincentienne et de l'identité de la Compagnie dans l'Eglise. Il s'agit de leur offrir notre aide pour vivre dans une fidélité dynamique cet héritage commun en respectant leur identité propre.

De leur côté, les Filles de la Charité collaborent avec les missionnaires dans les œuvres apostoliques et sociales : dans nos paroisses, dans les missions populaires, dans les écoles, les dispensaires et pour la promotion de la femme et de l'enfance etc....

Les pauvres seront les premiers bénéficiaires de cette collaboration mutuelle. Ils sont notre héritage commun.